

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP lance une consultation pour la sélection de cabinet(s) de conseil spécialisé(s) dans l'évaluation des risques et opportunités liés au changement climatique.

Paris, le 18 septembre 2019 – Dans le cadre de la continuité de son engagement pour la transition énergétique et écologique renforcé par sa volonté de répondre aux exigences réglementaires, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP), lance une consultation pour sélectionner un ou plusieurs cabinet(s) de conseil spécialisé(s) dans l'évaluation des risques et opportunités liés au changement climatique.

Le présent marché a pour objet de sélectionner un ou plusieurs cabinet(s) de conseil spécialisé(s) dans l'évaluation des risques et opportunités liés au changement climatique afin d'apprécier l'exposition des portefeuilles de l'ERAFP. Les missions seront réparties en deux lots :

Lot 1 – Evaluation de l'exposition des portefeuilles actions et obligations de l'ERAFP aux risques et opportunités liés au changement climatique

Le lot 1 aura pour objet d'évaluer l'exposition aux risques et opportunités liés au changement climatique, par des indicateurs tels que l'empreinte carbone ou la contribution à la transition énergétique, des portefeuilles suivants : actions zone euro et Europe, Amérique du Nord, Pacifique et France ; obligations convertibles zone internationale ; obligations d'entreprises libellées en Euro et en USD zone OCDE et pays émergents et obligations souveraines.

Lot 2 – Evaluation de l'exposition des portefeuilles Immobilier, d'Infrastructures et de Private Equity aux risques et opportunités liés au changement climatique

Le lot 2 aura pour objet d'évaluer l'exposition aux enjeux liés au changement climatique dans les portefeuilles Immobilier, d'Infrastructures et de Private Equity.

Le présent marché sera conclu pour une durée de 3 ans.

Le dossier de consultation est disponible sur le site www.achatpublic.com. Un lien vers cette plateforme est accessible depuis le site internet du RAFFP.

La date limite de remise des soumissions est fixée au 8 octobre 2019, 12 heures (heure de Paris).

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 30 milliards d'euros d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées en 2015. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr